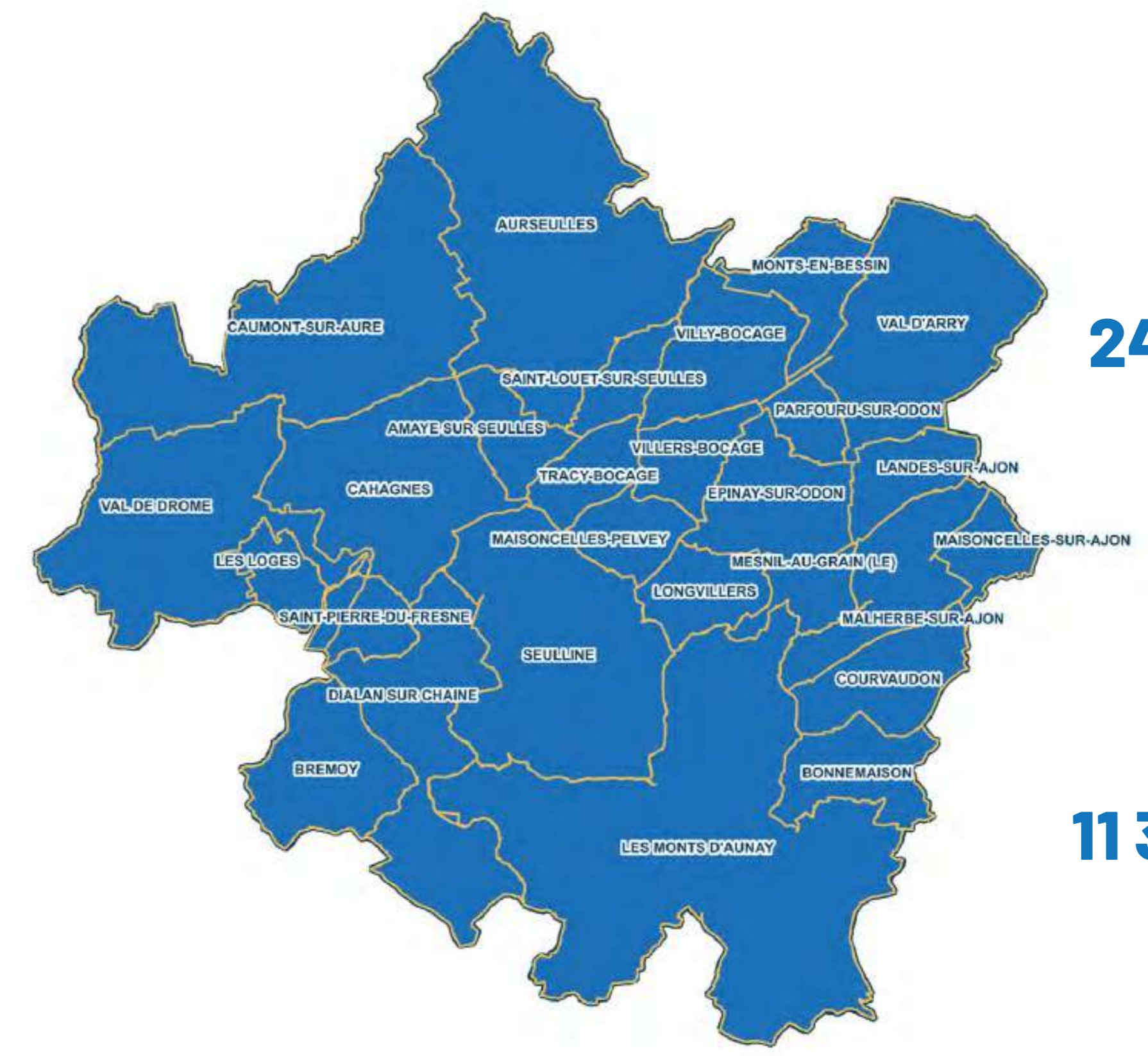




Le SCoT c'est quoi ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document de planification qui concerne la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom.

Il donne les orientations et les objectifs généraux de l'aménagement du territoire et du développement durable en matière de : transition écologique, développement économique, gestion foncière, mobilité, urbanisme, habitat, préservation des espaces agricoles, naturels et littoraux, qualité de l'eau... Le territoire concerné devra ensuite traduire ces objectifs de manière plus opérationnelle dans le Plan Local d'Urbanisme (PLUi) ainsi que dans les grands projets d'aménagement.



27 communes
24 818 habitants
416,9 km²
6 866 emplois
11 348 logements

Données INSEE 2019

Pourquoi réviser le SCoT ?

Les élus ont fixé, par délibération en septembre 2023, des objectifs en termes d'habitat, d'économie ou bien d'environnement. Le SCoT constitue le cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles menées sur le territoire dans l'intérêt général (par exemple : le plan mobilités, le Plan Climat-Air-Énergie-Territorial, le Plan Alimentaire Territorial...).



HABITAT

- Apporter une réponse concrète aux problématiques de logement, proposer une offre diversifiée et abordable en fonction des usages et modes de vie.
- Réduire sensiblement l'étalement urbain et faire évoluer les formes



ÉCONOMIE

- Conforter le développement de pôles d'activités du territoire.
- Adapter l'offre commerciale en privilégiant l'équilibre et le dynamisme des communes rurales et des centres-villes commerçants.
- Valoriser et développer les activités agricoles, industrielles et celles liées à la mer.
- Accompagner le développement touristique du territoire.



TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Prendre en compte la lutte contre le changement climatique et la transition énergétique.



MOBILITÉ

- Répondre aux enjeux liés aux mobilités : les transports collectifs, les modes doux, les connexions entre littoral et bocage.
- Organiser la cohérence des mobilités sur l'ensemble du territoire et développer les connexions extra-territoriales.



ENVIRONNEMENT

- Préserver et valoriser les paysages, les milieux naturels et la qualité du cadre de vie, maîtriser le développement.
- Garantir une gestion équilibrée des ressources, des rejets et des nuisances.

L'ensemble de ces politiques est mené selon une démarche globale et transversale

Les étapes de la procédure

Démarrage de la procédure

- État des lieux du territoire
- Enjeux
- Besoins

DIAGNOSTIC
2023

Projet d'Aménagement Stratégique

- Objectifs pour l'avenir

PAS
2024

Documents d'orientations et d'objectifs

- Document d'aménagement artisanal, commercial et logistique

DOO ET DAACL
2024

Procédure administrative

- Consultations des Personnes Publiques Associées (PPA)
- Enquête publique
- Approbation du SCoT

VALIDATION
2025

Une démarche concertée

Procédure administrative

- Site internet du SCoT
- Site internet communautaires
- Presse locale
- Exposition publique
- Dossier consultable à la résidence

S'exprimer

- Réunions publiques
- Registres de concertation
- (possibilités d'envoyer ses observations par courrier ou par mail au Président du SCoT)

Contact

- 31 rue de Vire, Aunay-sur-Odon
- 14 260 Les Monts d'Aunay
- 02.31.77.57.48

